



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-354 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-157 INTERDISANT L'UTILISATION DES FERTILISANTS ET DES PESTICIDES

Par la présente, avis est donné que lors de la séance extraordinaire du 24 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-354 modifiant le règlement numéro 2008-157 interdisant l'utilisation des fertilisants et des pesticides.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2022-354 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE LE 25 MAI 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière